



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 11 octobre, à seize heures et vingt huit minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 02 octobre 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSÉ, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (03): Madame Annette PRESSE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Jean DARTRON.

Etaient absents (06): Monsieur Edmond MARCEL, Madame Laure PHAETON, Monsieur Favrot DAVRAIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n°08-01-2017
Approbation de la décision modificative budgétaire n°1-2017 –
Budget Primitif – Exercice 2017.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre différents chapitres et opérations du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-11 et L2321-2,

Vu la délibération n° 03-06-2017 du conseil municipal du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :



Article 1^{er} : d'ajuster le budget primitif 2017 en section de fonctionnement comme suit :

1-1 Dépenses

Chapitre	Fonction	Imputation	Libellé	Montant
65	810	6574	Subv fonct aux associations (CAUE)	+10 000€
66	01	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+34 000€
67	01	673	Titres annulés (sur exercice ant.)	+10 000€
67	831	6718	Autres charges exceptionnelles	+10 000€
014	01	739115	Prélèvement au titre de l'art. 55 SRU	+22 161€
011	33	6232	Fêtes et cérémonies	-61 000€
011	33	6238	Divers (publicité, relations pub.)	-29 161€
042	01	6811	Dotations aux amortissements	+21 500€
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 500€

1-2 Recettes

Chapitre	Fonction	Imputation	Libellé	Montant
74	33	74718	Subvention Etat un mois un artiste	+8 000€
74	33	7473	Subvent°, un mois un artiste	+3 500€
042	01	777	Quote-part subv inv transférées	+ 6000€
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 500€

25 OCT. 2017

Article 2 : d'ajuster le budget primitif 2017 en section d'investissement ainsi qu'il suit :

2-1 Dépenses

Chapitre	Fonction/opération	Imputation	Libellé	Montant
040	01/-	13911	Subv d'inv transférée au CR	+6 000€
16	01/-	1641	Emprunts	+200 000€
27	01/-	275	Dépôts et cautionnements versés	+500€
21	810/250	2151	Réseaux de voirie/ voirie	+100 000€
23	810/822	2313	Constructions/ travx communs	+5 000€
20	830/832	204112	Bâtiments et installations/ amgt sites	+40 000€
21	822/836	21578	Matériel et outillage de voirie/ panneautage	320 000€
20	830/1019	2031	Etudes/ City Mobil Net	+6 000€
20	820/-	202	Frais d'études (PLU)	+20 000€
21	824/1013	2128	Autres amgt terrains/ Aménagement Espérance	-426 200€
23	833/1012	2313	Construction/ Réintégrat° écolo décharge	-98 000€
20	820/-	2051	Concessions et droits similaires	-12 100€
20	020/-	2051	Concessions et droits similaires	-7 900€
		TOTAL	DEPENSES	153 300€
		D'INVESTISSEMENT		

2-2 Recettes

Chapitre	Fonction/Opération	Imputation	Libellé	Montant
040	01/-	281532	Amortissement réseaux d'assainissement	+10 000€
040	01/-	28158	Amortissement autres installations matériels et outillages	+10 000€
040	01/-	28282	Amortissement matériel de transport	+1 000€
040	01/-	2802	Amortissement frais pour documents d'urbanisme	+500€
13	810/1015	1341	DETR 2017	131 800€
		TOTAL	RECETTES	153 300€
		D'INVESTISSEMENT		

Article 3 : L'ordonnateur et le comptable sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

**Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 12 octobre 2017,**

Le Maire,

Philipson FRANCFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 25 octobre 2017

Formalités de publicité

Effectuées le 26 octobre 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

